



Ville de
Saint-Tropez

GUIDE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES POUR LES PARTICULIERS

Dessin réalisé par les élèves de l'école des Lauriers en 2009




www.saint-tropez.fr

Service Environnement

Zone artisanale Saint-Claude, 83990 Saint-Tropez

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

N° Vert  0 800 828 123





Suite au bilan établi à la fin de la saison 2009, l'équipe municipale avait pris la décision d'engager un effort considérable pour que la propreté de la ville de Saint-Tropez redevienne à la hauteur de sa réputation, de notre image et de notre ambition dans ce domaine.

Nous avons donc lancé au printemps dernier une campagne axée sur l'information des particuliers et des professionnels, sur la mobilisation et le renforcement des services municipaux et sur le respect de la réglementation. Nous avons également doté la société SITA en charge du nettoyage et de la collecte des ordures ménagères de moyens supplémentaires et mis en place une nouvelle organisation.

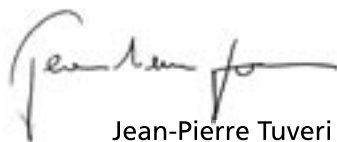
Cet effort n'a pas été vain : de l'avis de tous les observateurs objectifs, la ville a été nettement plus propre la saison dernière que les précédentes. Les professionnels, restaurateurs et commerçants notamment, ont mieux observé les nouvelles règles et les particuliers se sont montrés en général satisfaits du nouveau dispositif mis en place.

Cependant, dans certaines rues ou quartiers de la ville des points noirs subsistent et, surtout, en dépit de nos efforts de communication et malgré les avertissements délivrés, l'incivisme demeure le principal facteur de pollution de la ville.

Pour lutter contre ce fléau, la municipalité a la ferme volonté de faire respecter la réglementation mise en place et ne fera preuve d'aucune tolérance. Les contrevenants doivent savoir qu'ils s'exposent à de lourdes amendes en cas de non respect des bonnes pratiques édictées dans ce guide. C'est à ce prix que nous préserverons la qualité de notre environnement et de notre cadre de vie.

Nous espérons que le présent document, qui illustre cette volonté, permettra à chacun de se mobiliser et de participer à l'amélioration de la propreté de notre ville.

Pour Saint-Tropez, je vous remercie de votre contribution et reste confiant en votre civisme pour relever le défi de la propreté.



Jean-Pierre Tuveri

Les nouveautés 2011 !

Les déchets d'équipements électriques et électroniques



Réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, fours, micro-ondes, téléviseurs, écrans d'ordinateurs, petit électroménager, téléphonie, outils de bricolage et de jardinage ...

Désormais, tous les déchets d'équipements électriques et électroniques (appelés également DEEE ou D3E) sont recyclés (matériels fonctionnant avec une prise électrique ou des piles ou avec une batterie).

Vous pouvez les déposer à l'aire de stockage des déchets verts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, à côté de leur panneau indicatif.



Nouveautés dans les consignes de tri

Je peux déposer maintenant en plus dans les conteneurs jaunes les petits emballages en métal (canettes, papiers aluminium, barquettes aluminium, bouchons de fer, capsules en aluminium), sacs en plastiques et cabas.



Composteurs

Enquête / sondage :

Les personnes résidant sur la commune, désirant avoir un composteur sont priées de se faire connaître auprès du service environnement, ou par courriel. environnement@ville-sainttropez.fr





DÉCHETS MÉNAGERS

En centre ville

Dans les **conteneurs collectifs**, je dépose mes déchets ménagers à toute heure. La collecte se faisant tous les jours, toute l'année, **à 8h et à 20h**.

Si vous n'avez pas de conteneurs collectifs à proximité, vos **sacs d'ordures ménagères** devront être déposés **devant votre porte à 20h**.

Hors centre ville

Je dépose mes déchets ménagers dans mon **conteneur individuel**. Ils devront être sortis **à 20h, en fonction de la zone d'habitation** (voir horaires en dernière page).



Déchets
verts



Encom-
brants



Verres



Piles,
batteries



Cartons



Gravats



Déchets
toxiques



Pots de
peinture



Dépôt à
8h et 20h



Dépôt
à 20h



Dépôt
à 20h



DÉCHETS VERTS

Une **aire de stockage pour le dépôt des déchets verts** (située route des Salins, à côté du stade) est à la disposition des particuliers et des professionnels, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

- 8 € le m³ pour les particuliers
- 10 € le m³ pour les professionnels.



PILES

Les **points de collecte** sont situés à l'hôtel de ville, au service environnement, à la bibliothèque municipale jeunesse et à l'aire de stockage des déchets verts.

En 2010, nous avons recyclé 180 Kg de piles !





TRI SÉLECTIF



Point d'apport volontaire (PAV)



Conteneur individuel



Conteneur collectif

Dépôt en vrac des :

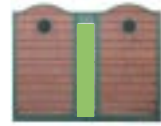
Bouteilles plastiques ; sacs plastiques ; aérosols ; entourages métalliques des bouteilles ; flacons, bouchons, capsules et couvercles en métal ; boîtes de conserve ; canettes ; capsules de champagne ; barquettes, feuilles d'aluminium, capsules de café et thé, bougies chauffe-plat en aluminium ; cartonnettes ; papiers ; journaux ; magazines.



Ordures ménagères



Verres, bouteilles, bocaux (sans bouchons, ni couvercles)



Point d'apport volontaire (PAV)



Ampoules



Vaisselle cassée



ENCOMBRANTS

Une **permanence gratuite** a lieu tous les lundis matin de 7h30 à 11h45, sur l'aire de stockage des déchets verts située à côté du stade, route des Salins.

Pour les personnes à mobilité réduite et les personnes de plus de 70 ans, un **service de porte à porte gratuit** leur est proposé, tous les lundis matins, sur rendez-vous, au 0 800 828 123.

Les gravats, les pots de peinture, les déchets dangereux, les pneus ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants, ni à la déchetterie de la Môle.

Les dépôts sauvages de tout type de déchets sont interdits.



Une question ? Une hésitation ? Un renseignement ?

Le service environnement est à votre disposition du
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

N° Vert  0 800 828 123

Besoin de conteneurs ?

Hors centre-ville, le service environnement met à votre disposition, sur simple appel, des conteneurs individuels d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Service gratuit.



Que deviennent vos déchets triés ?

• 114 canettes en aluminium = 

• 27 bouteilles d'eau = 

• Cartons = 

• Verres = 

Attention, recycler c'est avant tout bien trier !

Toute infraction est possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, conformément à l'arrêté municipal n° 167/10.



Situation des points de recyclage



Verres, plastiques, papiers
Les points d'apport volontaire pour déposer le tri sélectif.



Piles, batteries usagées
Des boîtes de collecte sont à disposition aux services techniques, à la BMJ et à l'aire de stockage.



Sacs de déjections canines
Des points de retrait de sacs sont à votre disposition pour ramasser les déjections animales. Sacs à jeter dans les déchets ménagers.

Aire de stockage des déchets



Déchets verts.



Encombrants le lundi matin.



Déchets d'équipements électriques et électroniques.



Service environnement
Services techniques de la mairie
Z.A.C. 5^è-Claude.

HORAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS



Pour les déchets ménagers

ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)



	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
Toutes zones	20h, tous les jours						

HIVER (du 01/11 au 31/03)



	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
Ville	8h et 20h, tous les jours						
Zone 1	20h, tous les jours						
Zone 2		20h		20h		20h	
Zone 3	20h		20h		20h		



Pour le tri sélectif

ÉTÉ et HIVER



	lun.	mar.	mer.	jeu.
En ville	20h			
Zone 1		20h		
Zone 2				20h
Zone 3			20h	

Les zones de ramassage



- **En ville** : centre-ville jusqu'aux limites de la zone 1.

- **Zone 1** : rte des Plages (au niveau de la Z.A. S^t Claude), rte des Carles (de l'intersection ch. S^t-Antoine / rte des Carles jusqu'au grand virage et de la portion située entre le ch. des Conquêtes et l'av. Grangeon), av. Roussel (après la résidence Sémiramis), av. Grangeon (à partir de l'intersection de la rue du Temple), av. Foch (à partir de l'intersection de la rue de la Résistance), montée Ringrave, av. Signac (entre l'hôtel Ermitage et l'av. Foch), ch. de S^{te} Anne (jusqu'à l'intersection du ch. des Bastidettes), rte des Salins (jusqu'au carrefour de la Croix Mallet), rte de la Belle Isnarde (jusqu'au P.A.V.), ch. des Vendanges, montée des Meuniers.

- **Zone 2** : rte des plages (à partir de la sortie de la Z.A. S^t Claude), rte des Carles (en direction de la rte des plages, à partir du grand virage), ch. S^{te} Anne (à partir de l'intersection du ch. des Bastidettes), ch. des Bastidettes, vieux ch. S^{te} Anne, impasse Farane, ch. S^t Amé, rte de la Belle Isnarde, ch. de Valfère, ch. du Pinet, impasse du Pinet.

- **Zone 3** : ch. de Capon, ch. Pierre Plantée, lotissement Le Pierredon, ch. du Mas de Capon, ch. de la Moutte, ch. du Pin, ch. des treilles de la Moutte, rte des Salins (à partir du carrefour de la Croix Mallet), ch. de l'Estagnat.